MINISTERE DE L'EDUCATION,DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement
de promotion sociale

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 23 02. 95
02/238.86.11

PROMO IOC.

MONSIEUR JACQUES LEFERE
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: JF../ 5198003 / Dossier pédagogique 50825

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Unité de formation : PROGRAMMATION INTERACTIVE MULTIMEDIA
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 752511U31C1

Etablissement : ECOLES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES DU BORINAGE

RUE DE VALENCIENNES,58
7301 HORNU

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.

G. Schmit.

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Melle Schets (02/238.86.54) ou Mr Fortemps(02/238.87.24) ou Mr Dejardin(02/238.87.24)

50825u

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1 Annexe 1.1.

DOCUMENT 8bis DOSSIER PEDAGOGIQUE UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

1. La présente demande émane du :
   - ● (1) Pouvoir organisateur PROVINCE DE HAINAUT (2)
   - O (1) Directeur(trice) de l'Institut pour la Communauté française (2)
     et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : **Ecoles Techniques et Professionnelles du Borinage**
adresse complète : **Route de Valenciennes, 58 7301 HORNU**
n° de matricule : **5.198.003**
n° de téléphone : **065/78.59.41**

(2) Date et signature du chef d'établissement de la C.F. ou du représentant du P.O. subventionné : (1) (2)
Le 7 juin 1995 (2)
LE DIRECTEUR GENERAL a.i.,
2)
2)

J. FALCINELLI.

2. Transmis en date du : (3) par le réseau
   - O (1) Communauté française
   - ● (1) Provincial et communal
   - O (1) LIbre - confessionnel
   - O (1) - non confessionnel

3. Intitulé de l'unité de formation : Code : (4) 75254 U3A C1

PROGRAMMATION INTERACTIVE MULTIMEDIA (2)

4. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe 1 n° de ....1.....page(s) (2)
5. Capacités préalables requises : repris en annexe 2 n° de .....1.....page(s) (2)
6. Classement de l'unité de formation :
   - O (1) enseignement secondaire : transition (1) qualification (1)
     degré : inférieur (1) supérieur (1)
   - ● (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type court : **Technique** (2)
   - O (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type long : (2)
7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement
   Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)
8. Programme de (des) cours Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)
9. Fixation des capacités terminales Repris en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)
10. Chargé(s) de cours Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
(2) A compléter
(3) A compléter par le Secrétaire permanent
(4) Réservé à l'administration

11. Horaire de l'unité de formation:

Code de l'unité de formation: (4) 9525-11/31 c1

Horaire minimun:

1. Dénomination des cours(2)	classement	Code U(6)	nombre de périodes(7)
LABORATOIRE D'INFORMATIQUE	CT	S	**128**
~~**PROGRAMMATION MULTIMEDIA**~~			
2. Part d'autonomie	XXXXXXXXXX	P	**32**
		Total des périodes	**160**

V

---

12. Réservé au Service d'Inspection

a) Observations(s) du(des) Inspecteur(s) concerné(s) relatives au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:

A condition de limiter la dénomination du cours à "laboratoire d'informatique

AVIS FAVORABLE
LE 11-09-95
E. LAMOTTE

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique:
ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~(1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière:

OBSERVATIONS
RENCONTREES

Date: ..... 18 SEP. 1995

Signature J. MEUNIER
~~ADMINISTRATEUR~~
PEDAGOGIQUE

---

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
(2) A compléter
(4) Réservé à l'administration
(5) soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V
(7) 1 période = 50 minutes

Annexe 1 07 JUIN 1995

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

A. Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. doit

1. contribuer à l'enrichissement de la personnalité de l'individu, au développement de son intelligence et de son sens social.

2. contribuer à rendre les personnes responsables dans leur apprentissage.

B. Finalités particulières de l'U.F.

Permettre aux étudiants de réaliser une édition interactive et multimédia pour différents supports (CD-rom, bornes, etc.) en intégrant des images fixes/animées, des textes, ... de qualité professionnelle.

Annexe 2 07 JUIN 1995

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Pour être admis dans l'U.F., l'étudiant devra attester des connaissances suivantes :

- utiliser les systèmes DOS et WINDOWS
- connaître les formats des fichiers
- installer des logiciels

Titre pouvant en tenir lieu :

Attestation de réussite de l'U.F. :

"Informatique-logiciel graphique d'exploitation"

30/03/95

Annexe 3 07 JUIN 1995

REGROUPEMENTS – DEDOUBLEMENTS

Ne pas dépasser plus de deux apprenants par poste de travail.

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

En fin d'unité de formation, l'étudiant doit être capable

- **de réaliser une production interactive multimédia pour différents supports tels que CD-ROM, BORNE, INTERNET, etc..**
- **d'intégrer la production interactive leurs propres documenst fixes et animés;**
- **de concevoir l'analyse de l'application multimédia et interactive;**
- **d'analyser les possibilités et contraintes d'un projet multimédia (étude du cahier de charges)**
- **d'utiliser la syntaxe et les fonctions de base d'un langage multimédia;**
- **de connaître et appliquer les notions de logique indispensables à toute programmation de base ;**

CAPACITES TERMINALES

CAPACITES

A l'issue de la formation, l'étudiant sera capable :

- - de créer une édition interactive et multimédia sur un support intégrant des données de différents types (texte, image fixe, image animée, son)

Le degré de maîtrise sera satisfaisant, si l'étudiant possède les compétences suivantes

-Le degré de maîtrise sera satisfaisant si l'application est opérationnelle et de qualité professionnelle .

Annexe 6 07 JUIN 1995

PROFIL DU (DES) CHARGE(S) DE COURS

Un expert.

Une personne reconnue comme gestionnaire reponsable d'une édition infographique c'est-à-dire bornes, CD-ROM, Pub T.V.

ANNEXE (dossier pédagogique).

Etablissement :

ECOLES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES DU BORINAGE.

route de Valanciennes, 58
7301 HORNU

5198.003

Unité de formation: *Code : 752511.U31C1*

PROGRAMMATION INTERACTIVE MULTIMEDIA.

Remarque générale :

Les annexes doivent porter la même date que celle du document 8bis correspondant. (A.E.C.F. du 18.11.91 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités de formation de l'enseignement de promotion sociale de régime 1 tel que modifié par l'A.G.C.F. du 26.04.94).

Document 8 bis :

1. L'intitulé de l'unité :
   Pour des raison d'harmonisation, l'intitulé de l'U.F. doit être libellé comme suit :

   INFORMATIQUE - MULTIMEDIA - PROGRAMMATION INTERACTIVE.

2. L'intitulé du cours sera limité à « Programmation ».

3. Je conseille de réserver un certain nombre de périodes (maximum 20%) à la part d'autonomie. Il est utile, en effet, de prévoir des périodes pour une adaptation momentannée de l'unité aux transformations fréquentes dans le domaine de l'informatique. Cette part peut toujours servir à assurer la maîtrise du contenu minimum.

Annexe « Programme » :

Les capacités préalables requises ne prévoyant pas de connaissances en programmation et compte tenu du nombre de périodes prévues à l'horaire, l'avant-dernière capacité ne devrait pas être « connaître un langage... » mais « utiliser la syntaxe et les fonctions de base d'un langage multimedia ».

La dernière capacité doit être complétée par « Connaître **et appliquer** les notions de logique **indispensables à toute** programmation de base ».

Fixation des capacités terminales :

Pour respecter les dispositions adoptées dans les dossiers pédagogiques d'informatique, je vous propose de libeller les exigences de la manière suivante :

A l'issue de l'unité de formation, l'étudiant est capable de

- créer une édition interactive et multimedia sur un support intégrant des données de différents types (texte, image fixe, image animée, son).

Le degré de maîtrise sera atteint si l'application est opérationnelle et se révèle de qualité professionnelle.

Vedrin, le 21 août 1995.

E. LAMOTTE

COMMUNAUTE FRANCAISE

Seraing, le 2 juillet 1995

Conseil Supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale

Présidence: Jean LOOSVELDT
rue Curie 12 - 4100 SERAING
Tél.: Bureau: 041/307.317
Fax.: Bureau: 041/307.289
Tél.: Privé: 041/36.99.06

CPEONS
Monsieur G. VLAEMINCK
Administrateur délégué
rue des Halles 13
1000 BRUXELLES

V. Réf.:

N. Réf.: C.SUP 1036-1038/JL/BM

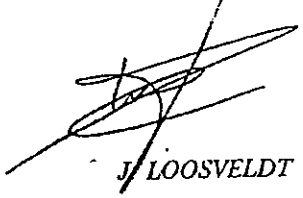
Monsieur l'Administrateur délégué

Objet: ***Conseil supérieur de l'Enseignement de promotion sociale***
Classement des unités de formation:
× ***UF Programmation interactive multimédia - ESA - 160 pér.***
UF Création d'images de synthèse 3D fixes et animées - ESA - 160 pér.
UF Illustration et retouche photo - ESA - 160 pér.
ETPB - Matricule: 5.198.003

Je vous informe que le Conseil supérieur classe dans l'enseignement supérieur technique de type court et de promotion sociale les unités de formation reprises sous rubrique et NON dans l'enseignement supérieur ARTISTIQUE.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Administrateur délégué, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Président,



J. LOOSVELDT

Copie adressée:
- à Monsieur le Ministre ayant l'Enseignement de promotion sociale dans ses attributions
- à Monsieur le Directeur d'administration de l'Enseignement de promotion sociale
- à Monsieur l'Administrateur pédagogique de l'Enseignement de promotion sociale
- au Secrétariat permanent de l'Enseignement de promotion sociale
- aux organisations représentatives des pouvoirs organisateurs de l'Enseignement de promotion sociale subventionnés par la Communauté française
- au Coordonnateur de l'Enseignement de promotion sociale de la Communauté française
- Monsieur W. LEIDINGER, Directeur général adjoint de l'E.P.L.
- à la Direction de l'établissement